



MUNICIPALITÉ DE  
**Saint-Pierre-  
les-Becquets**

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Martine Lafond, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité

**QUE** : le conseil municipal de Saint-Pierre-les-Becquets, à sa séance ordinaire du 6 juillet 2021, a donné l'avis de motion suivant qu'il présentera à une séance subséquente le règlement :

### **RÈGLEMENT numéro 2021-250**

**modifiant le règlement général harmonisé numéro 2020-241 afin d'interdire le colportage dans le but d'offrir des services et/ou des objets ou équipements reliés à la protection incendie et corriger certaines coquilles laissées suite à l'abrogation du chapitre sur les animaux**

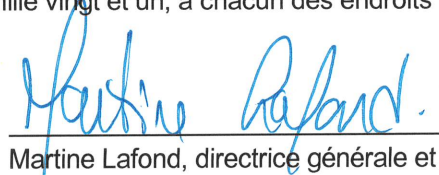
Claude Durand donne **AVIS DE MOTION** qu'à une prochaine séance du conseil, il sera adopté le règlement numéro 2021-250 modifiant le règlement général harmonisé numéro 2020-241 afin d'interdire le colportage dans le but d'offrir des services et/ou des objets ou équipements reliés à la protection incendie et corriger certaines coquilles laissées suite à l'abrogation du chapitre sur les animaux. Le projet de règlement est présenté aux élus et est disponible à la mairie.

DONNÉ à Saint-Pierre-les-Becquets, ce 9 juillet 2021

  
Martine Lafond,  
directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Martine Lafond, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Sophie-de-Lévrard, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 18 h 30, le neuvième jour du mois de juillet deux mille vingt et un, à chacun des endroits suivants, savoir : bureau municipal et bureau de poste.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 9 juillet 2021.

  
Martine Lafond, directrice générale et  
secrétaire-trésorière